



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1868

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE COWANSVILLE

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 6 mars 2018, le règlement suivant :

- *Règlement numéro 1868 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Cowansville*

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation au bureau de la soussignée situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 14 mars 2018..

M^e Stéphanie Déraspe, OMA
Greffière